

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3653

présenté par
M. Simian et M. Charles de Courson
à l'amendement n° 3640 de M. Saint-Martin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.